

## ASSEMBLEE GENERALE DU 27 Mai 2007 à COUHE (86)

### **Etaient présents**

Françoise BECRELLE, Isabelle HUC, Alain et Catherine JEAN, Emmanuel et Hélène JULIEN, Sophie et Philippe MALLET, Caroline et Jean-Jacques RAILLARD, Christian et Odile SALLES, Annie et Vincent MARRAUD, Michel FRAIGNEAU, Jean-Jacques POHU.

Avec 24 pouvoirs.

Les enfants: Sarah BECRELLE, Haciss et Laxmi HUC, Manon JEAN, Thibault et Clara JULIEN, Paul et Lara MALLET, Julie et Paul RAILLARD, Tiana SALLES.

### **BILAN MORAL : VOTE à l'unanimité**

Certains adhérents ont souhaité nous quitter, mais de nouveaux adhérents sont venus nous rejoindre ; de ce fait, le nombre total reste stable et il devient nécessaire de faire connaître Médic Népal à nos amis et aux relations de chacun.

Actuellement, nous avons 56 adhérents répartis ainsi : 34 parrains et 11 donateurs ; il faut y rajouter 11 personnes qui n'ont rien versé récemment et que nous gardons dans le fichier pendant un an en espérant les convaincre de rester avec nous.

Pendant l'année 2006, l'association n'a pas eu d'activité marquante à signaler.

Claire COPIN, adhérente, s'est rendue au Népal en décembre 2006, dans le cadre d'un voyage d'aide humanitaire avec une autre association. S'étant rendue en visite auprès des enfants de Bardan Kunj, elle nous a fait savoir, à l'époque, que tout semblait fonctionner très bien.

### **BILAN FINANCIER : VOTE à l'unanimité**

Voir le rapport ci-joint.

A noter l'aide envoyée :

- en 2002, 9 620 € + 4 600 € exceptionnel ;
- en 2003, 10 560 € + 2 000 € exceptionnel ;
- en 2004, 10 755 €
- en 2005, 11 140 € + 4 200 € exceptionnel (pour l'achat d'un microscope)
- en 2006, 12 750 €

Les frais de fonctionnement restent toujours insignifiants.

Un rappel très important : Mrs Purnima GURUNG n'a toujours pas remboursé les 2 000€ que Médic Népal lui a prêtés. Elle devait le faire lors de son séjour en France !!!

## **COMPTE RENDU DE SEJOUR A KATHMANDOU**

Pendant les vacances de printemps (avril 2007), les familles JULIEN et JEAN se sont rendues en voyage touristique au Népal, et ont ainsi pu rendre visite aux enfants de Bardan Kunj.

Lors des premières rencontres, tout s'est bien passé, et rien ne laissait supposer qu'en fait, depuis vraisemblablement 4 ans, les enfants (sous influence) et les membres de la famille Gurung nous faisaient assister à une véritable mascarade et particulièrement lors de ces premières visites.

Etant restés une semaine de plus, Emmanuel et Hélène JULIEN, ainsi que leurs enfants ont souhaité y retourner une dernière fois, sans prévenir, le jour de leur retour en France ; ils ont alors découvert que les enfants vivaient en fait dans un taudis, dans des conditions d'hygiène et d'insalubrité incroyables, et qu'ils ne recevaient plus de soins. Les plus âgés des enfants ont même parlé de violence et de manque de nourriture.

Après ce terrible constat, les membres du bureau de l'association ont été mis au courant dès leur retour. Il a alors été décidé de tout faire pour retirer les 11 enfants de cette maison et de les confier à un autre adulte. C'est ainsi qu' Emmanuel JULIEN et Alain JEAN sont repartis au Népal pendant 6 jours afin de régler les problèmes administratifs les plus urgents.

Emmanuel et Alain ont rapporté des témoignages des enfants mais aussi des photos qu'ils sont allés prendre dans la maison de Mrs Purnima GURUNG.

## **EVOLUTION DU MODE DE GARDE DES ENFANTS**

Les 11 enfants ont confirmé que la situation s'est dégradée depuis 4 ans, c'est-à-dire depuis que Mrs Purnima GURUNG les a « rapatriés » chez elle.

Les 11 enfants sont actuellement placés chez Mr Dipak DULAL, directeur d'une école de 400 enfants ; Dipak est déjà venu en France ; Isabelle HUC le connaît bien ; les familles JULIEN et JEAN l'ont rencontré à plusieurs reprises.

Emmanuel et Alain ont expliqué aux enfants que Médic Népal avait été créée en 1993 pour eux et non pas pour Mrs GURUNG, afin qu'ils aient de quoi manger tous les jours correctement, de faire des études, et de vivre sereinement dans une maison. Ils ont également demandé aux enfants d'avoir une adresse électronique personnelle afin de pouvoir correspondre avec eux, mais également avec les enfants adoptés de l'association.

Sur place, ils ont rencontré Mme la Consule de France, mais aussi un représentant du gouvernement, Mr Gyam BAHADUR LAMA. Ce dernier a placé les enfants sous la protection du gouvernement népalais. Il faut aussi savoir que ce genre de dérive est assez courant au Népal.

Par ailleurs, Dipak DULAL a déjà recueilli 13 autres enfants abandonnés suite à la guerre civile. Il les a installés dans l'internat de son école.

A partir de là, plusieurs questions ont été soulevées :

Faut-il rassembler les 2 groupes d'enfants (11 Medic Nepal + 13 Dipak = 24 au total) ?

Comment peut-on envisager d'aider Dipak et quelles exigences doit-on avoir envers lui ?

Que ferons-nous lorsque les enfants grandiront (ils ont actuellement entre 11 et 19 ans) ?

Quelles limites pouvons-nous fixer à notre aide ?

Faut-il passer à un parrainage individuel pour tous les enfants, tel qu'Isabelle HUC le propose pour les 13 autres enfants ?

## **PRESENTATION DE BUDGET**

Parrainage des 11 enfants « Médic Népal »  
Logement des 11 enfants dans une maison indépendante  
Environ 8400 € / année

Parrainage des 11 enfants « Médic Népal »  
Logement regroupé pour les 24 enfants dans une seule maison  
Environ 10 000 € / année

Parrainage des 24 enfants (11 enfants « Médic Népal » + 13 enfants de Dipak)  
Logement regroupé pour les 24 enfants dans une seule maison  
Environ 16 000 € / année

Pour mémoire, les recettes annuelles de Médic Népal se sont élevées à 10 800 € en 2006.

Autre façon de présenter : il faut environ 58 € / mois / enfant pour la nourriture, les frais de scolarité, la location d'une maison et le salaire des personnes chargées de s'occuper des enfants

**Conclusion : il est indispensable de trouver d'autres parrains**

## **PROJETS IMMEDIATS**

Suite aux contacts pris à Kathmandou par Emmanuel et Alain, il en ressort :

- Les enfants sont placés sous la protection du gouvernement népalais, ainsi que Dipak et Médic Népal.
- Il faut créer une Organisation Non Gouvernementale « ONG » au Népal, de façon à offrir un cadre administratif aux enfants, et aussi à ceux qui étaient déjà recueillis par Dipak.
- Depuis quelques mois, les nouvelles ONG sont contrôlées par le gouvernement népalais, suite aux dérives nombreuses constatées dans les orphelinats existants.
- Il faudra être très vigilant vis-à-vis de Dipak, contrôler bien sûr, et vérifier.

Pour le plus long terme :

- Nous allons demander un suivi scolaire précis pour chacun des 11 enfants, et un bilan de santé (visite médicale, vaccin, etc...).
- Nous allons également faire rechercher les « papiers » officiels de chacun, et leur faire établir une pièce d'identité (qui leur sera rapidement indispensable pour leurs études ou pour trouver du travail).
- Pour chaque enfant, en fonction de ce que diront leurs professeurs, et en rapport avec les souhaits et les goûts de chacun, nous allons fabriquer un « contrat » qui engagera « Médic Népal » jusqu'à la « class 12 » si possible, voire plus pour ceux qui feraient des études, en accord avec Dipak, et à rediscuter à la fin de chaque année.
- En principe, à partir de la « class 12 », un jeune népalais a un bon niveau d'étude et peut trouver du travail au Népal.

## **DECISIONS**

***VOTE à l'unanimité***

Dipak est en train de créer une ONG, qui s'appellera « **NEW MEDIC NEPAL** ».

L'association « Médic Népal » établit un partenariat avec cette nouvelle organisation.

Emmanuel et Alain ont déjà donné un accord de principe à Dipak, sous réserve de la confirmation lors de l'assemblée générale.

Si les 24 enfants souhaitent rester tous ensemble :

- On loue une grande maison.
- On rappelle à Dipak que l'on finance pour les 11 enfants les frais scolaires, médicaux, et de nourriture, et que l'on a des exigences sur ces points-là.
- On prend en charge une partie des frais relatifs aux autres enfants.
- On ne finance pas la totalité pour les 24 enfants.
- On demande à Dipak qu'il nous présente un budget.

Si les enfants veulent rester en deux groupes séparés :

- On prend en charge la totalité du groupe « Médic Népal » (location de la maison, personnels pour s'occuper des enfants, nourriture, frais médicaux, frais scolaires, etc...)
- On cherche des parrains pour les 13 autres qui restent dans leurs locaux.

### **ET POUR PLUS TARD ?**

Quand et comment arrêter le parrainage pour un enfant ?

- à la fin de ses études ?
- en l'accompagnant au début de sa vie professionnelle ?
- en lui donnant un petit pécule pour démarrer ?
- en prévoyant une dot pour les filles si elles veulent se marier ? sinon, qui la leur donnera ?

### **FRAIS ENGAGÉS PAR EMMANUEL JULIEN ET ALAIN JEAN     *VOTE à l'unanimité***

Rappel : départ de Paris le mercredi 16 mai 2007 et retour à Paris le lundi 21 mai 2007

Le montant des frais s'élève à **2 929 Euros**.

Il est décidé à l'unanimité que Médic Népal rembourse la totalité des frais aux deux membres.

Par ailleurs, un appel sera fait aux membres de l'association pour un don exceptionnel (chacun pouvant également faire circuler cet appel à don exceptionnel auprès de ses relations personnelles...ce qui pourrait peut-être amener quelques adhérents supplémentaires). Ceci permettra de refaire quelques réserves sur le compte d'épargne.

### **INFORMATION AU SUJET DES FONDS LAISSÉS À DIPAK**

Dipak a présenté une facture de 730 €.

Ceci couvre les frais déjà engagés (achat de matelas, de lits, de couvertures, de matériels de première nécessité, etc...) mais aussi une partie du parrainage que nous allons désormais lui adresser.

Il a été ajouté à ceci une somme de 270 €, pour couvrir les frais de parrainage jusqu'à fin mai.

Par ailleurs, 200 € ont été confiés à Dipak pour le projet professionnel de Rakesh (23 ans, parti de l'orphelinat depuis plus d'un an, et qui souhaite investir pour une activité professionnelle). Cet argent ne lui sera donné que si Dipak estime que le projet est solide et pas fantaisiste.

### **ARTISANAT**

Emmanuel et Alain ont pu acheter, entre deux rendez-vous importants, de l'artisanat (150 €).

C'est Isabelle HUC de MOISSAC qui va essayer de proposer la vente de ces objets. Si cela rapporte de l'argent à l'association, c'est une idée intéressante que chacun pourra mettre à exécution lors des prochains séjours au Népal.

## **BUREAU**

Cette année, pas de renouvellement de bureau (élu pour 2 ans). Rappel de sa composition:

Présidente : Hélène BOYER-JULIEN  
Vice-président : Philippe MALLET  
Secrétaire : Alain JEAN  
Secrétaire adjointe : Odile COLLET  
Trésorier : Emmanuel JULIEN  
Trésorière adjointe : Maryse SIMPLICIEN

Caroline RAILLARD a toujours en charge les activités artistiques de l'association.

## **MODIFICATION DES STATUTS                      *VOTE à l'unanimité***

Il est décidé de ne plus soutenir les organisations suivantes de Mrs Purnima GURUNG (mentionnées dans l'article 2 des statuts de l'association:

### ***DAAN'S CARE NURSING HOME***

Kupondole, Lalitpur, GPO Box 21081, KATHMANDU, NEPAL

### ***COMMUNITY HEALTH DEVELOPMENT CENTER***

Sanepa, GPO Box 2041, KATHMANDU, NEPAL

### ***BARDAN KUNJ***

Sanepa, Lalitpur, GPO Box 2041, KATHMANDU, NEPAL

### ***NAZARETH SCHOOL***

Sanepa, Lalitpur, GPO Box 3976, KATHMANDU, NEPAL

### ***Dr IWAMURA MEMORIAL HOSPITAL AND RESEARCH CENTER***

Sallaghari, Bhaktapur, GPO Box 21092, KATHMANDU, NEPAL

L'article 2 sera désormais le suivant :

### **Article 2** ***Vocation***

***Cette association a pour but d'aider au développement du NEPAL, un des pays les plus pauvres au monde, par tous les moyens possibles et différenciés, notamment par :***

***L'aide aux enfants en difficulté,***

***L'envoi de médicaments et de matériel médical acquis par l'association,***

***Le transfert de fonds provenant des ressources de l'association,***

***L'envoi de tout autre bien utile au fonctionnement des établissements médicaux népalais.***

***À travers le parrainage d'une « organisation non gouvernementale » népalaise respectant le code officiel népalais de conduite d'un orphelinat (conformément à la loi népalaise).***

L'article 3 est également modifié ainsi :

### **Article 3** ***Siège social***

***Le siège social est fixé à : 21 Rue Saint Denis - 86000 POITIERS***

***Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.***

## **SITE DE MEDIC NEPAL**

Suite à tous ces changements, le site web de notre association devra donc être modifié. Nous allons demander à Matthieu CORNUT s'il peut prendre en charge ce travail, pour cet été ?

## **PLAQUETTES DE PRESENTATION**

Il est nécessaire de refaire une plaquette ou une brochure pour présenter Médic Népal lors des différentes manifestations.

Il est décidé de confier ce travail à Tiana SALLES, Manon JEAN et Clara JULIEN.

## **PROCHAINS SEJOURS AU NEPAL**

Il est envisagé de retourner au Népal pour voir les enfants dans leur nouveau cadre de vie d'une part, et aussi pour travailler avec Dipak d'autre part. Plusieurs propositions sont faites par les membres présents, par exemple :

Si besoin, assez rapidement :

Philippe MALLET

Eté 2007 :

Hélène, Thibault et Clara JULIEN

Françoise et Sarah BECRELLE

Manon JEAN

Hiver 2007-2008 :

Odile, Christian et Tiana SALLES

Et un peu plus tard :

Isabelle, Haciss et Laxmi HUC

Chaque adhérent peut se mobiliser s'il le souhaite, pour prendre contact avec les enfants de l'orphelinat ; tout renseignement peut leur être communiqué auprès des membres du bureau.

## **PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE**

La prochaine AG aura lieu :

- soit le week-end de Pentecôte 2008 (10, 11, et 12 mai 2008)
- soit le week-end de Pâques 2008 (22, 23, et 24 mars 2008).

## **FICHER DES ADHERENTS**

Les adhérents qui possèdent une adresse électronique seraient bien aimables de la communiquer (ceci dans un souci de gestion des différents courriers à transmettre).

## **REMERCIEMENTS**

Merci à tous les adhérents pour leur soutien et la confiance en notre action auprès des enfants népalais.